

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-056

**Finances - Budget Principal - Décision modificative n°2 -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement pour le budget principal 2020 de la Commune.

En section de fonctionnement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 1 000,00 €, comme suit :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
022 – Dépenses imprévues	- 1 000,00 €	53 000,00 €
657364 – Subvention La Couture	1 000,00 €	1 000,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses de fonctionnement	1 000,00 €	

En section d'investissements, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 7 204,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
1323 – Subvention départementale	7 204,00 €	147 689,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes de fonctionnement	7 204,00 €	

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
Opération 26 – Matériel groupe scolaire (2184 – Mobilier)	6 500,00 €	35 606,52 €
Opération 117 – Téléphonie (2188 – Autres immobilisations corporelles)	14 000,00 €	14 000,00 €
Opération 117 – Téléphonie (2031 – Frais d'études)	2 100,00 €	2 100,00 €
Opération 51 – Matériel	- 2 000,00 €	27 106,52 €
Opération 82 – Aménagement paysager, création cheminement doux et accès PMR – Groupe Chabassol	- 2 000,00 €	25 371,95 €
Opération 118 – Bassin de rétention (2128 - Autres agencements et aménagements de terrains)	5 000,00 €	5 000,00 €
020 – Dépenses imprévues	- 16 396,00 €	58 604,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses de fonctionnement	7 204,00 €	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
- Autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°2020-056

Finances – Budget Principal– Décision Modificative n°2 - Approbation et a

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

Berger
Levrault

Information de signor
ID : 045-214502692-20200615-2020_056-DE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

18 JUIN 2020


Le Maire
Frédéric GUILLELIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.